

## L'enseignement obligatoire au Vietnam entre vouloir et pouvoir

*Compulsory education in Vietnam: between ambition and action*

*La enseñanza obligatoria en Vietnam: entre querer y poder*

Trinh Van Minh et Trinh Thuy Duong

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ries/5630>

DOI : 10.4000/ries.5630

ISSN : 2261-4265

### Éditeur

France Education international

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2016

Pagination : 129-136

ISBN : 978-2-85420-612-8

ISSN : 1254-4590

### Référence électronique

Trinh Van Minh et Trinh Thuy Duong, « L'enseignement obligatoire au Vietnam entre vouloir et pouvoir », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 73 | décembre 2016, mis en ligne le 01 décembre 2018, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ries/5630> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.5630>

---

© Tous droits réservés

# L'enseignement obligatoire au Vietnam entre vouloir et pouvoir

**Trinh Van Minh,**  
*Faculté d'éducation,  
Université nationale du Vietnam*

**Trinh Thuy Duong**  
*École normale supérieure de Hanoi /  
Institut national des langues  
et civilisations orientales (INALCO)*

## UN REGARD EXTÉRIEUR SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

La durée de l'enseignement obligatoire varie d'un pays à l'autre, résulte d'un consensus institutionnel et social et détermine, en quelque sorte, le niveau d'étude de base de la population concernée. Par ailleurs, la réalité de l'enseignement dit obligatoire semble variable. En effet, si, en Europe, l'enseignement obligatoire date du XVII<sup>e</sup> siècle en Allemagne et s'étend à la plupart des pays de l'Europe du Nord (Norvège, Finlande, entre autres), il n'est introduit en France et en Grande Bretagne qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet enseignement s'est donc généralisé en Europe il y a un peu plus d'un siècle et a fixé au moins neuf années d'études. Certains pays repoussent à 18 ans la fin de la scolarité obligatoire.

Aux États-Unis, l'enseignement obligatoire et gratuit couvre le primaire et le secondaire, mais avec des différences importantes de limite d'âge (jusqu'à 16, 17 ou 18 ans, selon les États).

Le Japon est le premier pays asiatique à avoir instauré, depuis les années 1870, l'enseignement obligatoire au primaire. Le code de l'éducation de base du Japon de 1947 stipule un enseignement obligatoire de neuf ans, dont six années de primaire et trois années de collège. Grâce à cette politique d'enseignement obligatoire, le taux de scolarisation des enfants japonais reste parmi les plus élevés. Ainsi, la généralisation de l'éducation primaire date du début du XX<sup>e</sup> siècle, celle du niveau secondaire inférieur des années 1950 et celle du secondaire supérieur des années 1970. Cette évolution des politiques éducatives a permis au pays de former rapidement des ressources humaines de haute qualité qui le placent parmi les puissances mondiales.

Pays le plus peuplé du monde, la Chine a promulgué en 1986 une loi sur l'enseignement obligatoire de neuf ans. Celle-ci prévoit une amende pour tout organisme ou individu ayant recours à de la main-d'œuvre d'enfants n'ayant pas achevé leurs neuf années d'études. Pour la réalisation de cette politique, un plan national de soutien aux régions en difficulté 1995-2000 a été lancé.

En ce qui concerne les pays de l'Asie du Sud-Est, Singapour et les Philippines ont instauré un enseignement obligatoire de dix ans, de neuf ans pour l'Indonésie, la Thaïlande et le Cambodge et de six ans pour la Malaisie. Il faut noter par ailleurs qu'actuellement en Indonésie, un enseignement obligatoire de douze ans est en cours d'expérimentation dans la capitale, Jakarta.

Le rapport 2015 du Forum économique mondial sur les indicateurs de compétitivité internationale montre un rapport étroit entre la durée de l'enseignement obligatoire et les indicateurs de l'éducation et de la formation supérieures de 140 pays classés. En ce qui concerne l'Asie, par exemple, à Singapour, la durée de l'enseignement obligatoire est de dix ans, et le pays est classé 1<sup>er</sup> pour la formation supérieure ; pour d'autres pays de la zone, les chiffres correspondants sont les suivants : Japon 9 et 20<sup>e</sup> ; Malaisie 6 et 36<sup>e</sup> ; Thaïlande, 9 et 56<sup>e</sup> ; Philippines 10 et 63<sup>e</sup> ; Indonésie 9 et 65<sup>e</sup> ; Vietnam 5 et 95<sup>e</sup> ; Laos 5 et 112<sup>e</sup>. Le Vietnam est en fait classé 7<sup>e</sup> parmi les pays de l'Asie du Sud-Est.

Ce survol rapide montre que l'enseignement obligatoire, qui fait l'objet d'une volonté commune, encadrée par la loi, a une temporalité différente d'un pays à l'autre, en raison des différences de contexte local, tant démographique qu'économique et social.

## **L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE AU VIETNAM**

Au Vietnam, l'esprit d'un enseignement obligatoire se développe relativement tôt, juste après la naissance de la République démocratique du Vietnam. L'article 15 de la Constitution de 1946 stipule que « l'enseignement de base est obligatoire et gratuit ». Ces dispositions sont ensuite confirmées dans les Constitutions de 1959 et 1980. Cependant, l'enseignement obligatoire et gratuit n'a été réalisé jusqu'à présent qu'au niveau primaire ; au niveau du secondaire inférieur, l'enseignement est en cours de généralisation.

Dans le contexte vietnamien, l'enseignement obligatoire correspond à une durée où chaque individu a l'obligation légale de suivre l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires ; cet enseignement est fixé en fonction de l'âge ou du nombre d'années d'études. Les parents ont le droit et le devoir d'y envoyer leurs enfants gratuitement et le non-respect de ce droit et de ce devoir sont considérés comme illégaux et devant être sanctionnés par une amende.

Il convient de rappeler qu'au Vietnam, jusqu'ici, le concept de « généralisation de l'enseignement » a été préféré à celui d'« éducation obligatoire », dans la mesure où cette politique paraît moins contraignante et n'engage quasiment pas la responsabilité juridique des acteurs du domaine. En revanche, elle vise principalement à permettre au plus grand nombre, au sein de la population d'âge scolaire, à travers diverses mesures pédagogiques, de bénéficier d'un certain minimum de scolarité. Pour cela, les standards de la généralisation de l'enseignement sont fixés par l'État à travers différents décrets ou directives.

Le point commun entre « l'enseignement obligatoire » et la « généralisation de l'enseignement » peut être observé dans l'objectif général qui est d'élever le niveau d'instruction, de former les ressources humaines et d'assurer l'égalité sociale en éducation. Cependant, la généralisation de l'enseignement, à caractère plutôt facultatif, n'est qu'une politique d'encouragement, car l'aspect juridique ne s'y justifie pas comme dans l'enseignement obligatoire, qui est garanti par la loi.

Ainsi, trente ans après la mise en place de cette politique de généralisation de l'enseignement, malgré le constat d'une réelle amélioration du niveau d'instruction, on note cependant que ce même niveau reste relativement inférieur à celui enregistré dans les pays de la région. La qualité de la main-d'œuvre est faible depuis des années. De ces observations, on peut déduire que jusqu'à ces dernières années, à défaut d'une éducation obligatoire poursuivie et régie systématiquement par la loi, la politique de généralisation de l'enseignement ne semble pas être l'une des meilleures solutions en ce qui concerne la formation de ressources humaines de qualité et qu'elle ne favorise en aucun cas une égalité des chances pour tous les enfants. Ce constat se justifie par ailleurs par le taux élevé d'abandon scolaire observé dans les milieux en difficulté de la société vietnamienne.

Si l'enseignement obligatoire de six ans au Vietnam a été officiellement décrété après l'indépendance nationale, il se trouve aujourd'hui confronté en pratique à divers éléments de contexte, parmi lesquels une indéniable tendance à l'ouverture et à l'intégration à l'économie de marché mondial, dans laquelle prime le pragmatisme. On parle même d'une marchandisation de l'éducation de base, y compris l'enseignement obligatoire. Le débat portant sur la question de savoir si l'éducation est un service (commercial) comme tant d'autres s'est avéré particulièrement vif à un moment donné, mais tend à s'essouffler devant la montée en puissance des valeurs économiques. Cette question reste cependant actuelle, car si le droit de l'enfant à l'éducation et aux soins se marchandise, l'égalité des chances des enfants à bénéficier de l'éducation de base dite obligatoire, moment clé de la formation de leur personnalité, sera remise en cause.

Cette tendance à la « marchandisation » de l'éducation (de base en l'occurrence) qui est, nous semble-t-il, de plus en plus réelle au Vietnam, continue de creuser le fossé de l'inégalité des chances entre les enfants aux situations familiales et géographiques différentes. Deux politiques, dont les effets négatifs ont été mal maîtrisés, semblent être à l'origine de ce phénomène.

La « socialisation de l'éducation », telle que conçue à l'origine, est une bonne mesure en ce sens que l'État n'est plus le seul à investir dans l'éducation, et qu'elle permet une mobilisation plus large de la société civile, des différentes forces sociales, des partenaires économiques, etc., à l'œuvre dans l'éducation. Cependant, cette conception initiale ne semble pas être convenablement entendue ni mise en œuvre par les différents acteurs. Des effets négatifs ont été observés

sur le terrain, tels que, entre autres, la création de nombreux établissements privés, voire de cours et même de classes labellisés « éducation de haute qualité », coûteux (quelquefois en dollars américains) pour les parents d'élève. Certes, seule une infime partie de la population vietnamienne (qui compte plus de 90 millions d'habitants) est concernée par cette offre éducative.

Le code de l'éducation vietnamien prévoit que le socle commun de l'enseignement obligatoire doit être respecté dans tous les types d'écoles, qu'elles soient publiques, non-publiques locales ou non-publiques étrangères. D'après nos observations, ce principe d'ordre juridique, bien que théoriquement respecté, est loin d'être appliqué dans la pratique scolaire quotidienne, en particulier dans les structures non-publiques. Les contenus spécifiques importés de réalités étrangères, ajoutés et renforcés dans les programmes existants, creusent le fossé de savoirs, savoir-faire et savoir-être chez les élèves, et ceci d'autant plus que le contrôle et la qualité de l'enseignement dans ces structures scolaires laisse encore à désirer.

Le deuxième élément est l'« internationalisation de l'éducation », qui se traduit, dans la pratique, par la création de structures scolaires appelées internationales, depuis la maternelle jusqu'à l'université, et qui est aussi une tendance fortement distinctive aux yeux de la population locale, d'abord parce que des frais de scolarité sont exigés, et parce que la présence d'éléments étrangers fait rêver la plupart des familles. Mais combien d'élèves vietnamiens ont-ils accès à cette éducation coûteuse, alors que celle du système local est gratuite ?

Un autre élément à ne pas négliger est qu'au Vietnam, pour des raisons probablement pragmatiques, la répartition des groupes d'élèves bons/moins bons selon leur niveau au sein de la même école, qui implique des différences de contenus du curriculum, contribue à accentuer l'écart d'égalité entre les enfants et entre les écoles elles-mêmes, en ce qui concerne leur droit à une éducation de base. Ceci paraît d'autant plus négatif que cette inégalité est vécue quotidiennement par les enfants, au sein même du processus éducatif. Les effets d'une telle discrimination entre « riches » et « pauvres » sont de plus en plus néfastes en milieu scolaire, notamment en ce qui concerne l'accès aux écoles internationales, et ne garantissent pas la même éducation obligatoire de base à tous les enfants.

En effet, sous prétexte de satisfaire les besoins spécifiques des parents d'élèves, l'enseignement obligatoire se présente actuellement, qu'on le veuille ou non, comme une offre, voire un « produit » commercial vendu par les établissements. La pensée « marchande » et le développement de la prise en charge de l'éducation par la société civile notamment au niveau de l'éducation de base ne semblent pas favoriser le principe de la même éducation pour tous, tant au niveau qualitatif que quantitatif, alors que la loi prévoit que cette éducation est à la fois obligatoire et gratuite.

## LA FINALITÉ DU NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES

La rénovation éducative entamée ces dernières années au Vietnam a débuté avec une révision radicale du programme d'études de l'enseignement général (primaire, collège et lycée). Les critiques formulées à l'égard de l'ancien programme peuvent se résumer à quelques points principaux.

Il favorisait la transmission des connaissances, négligeant par conséquent le développement des qualités et des compétences des enfants ; ceci dit, les standards d'enseignement du programme n'avaient pas été déterminés en termes de compétences à atteindre par les élèves. Autrement dit, la question « Qu'est-ce que les élèves doivent apprendre à l'école ? » était plus importante que la question « Qu'est-ce que les élèves peuvent/doivent faire avec leurs connaissances apprises à l'école ? »

Le programme d'études, global, ne proposait pas de progression en deux étapes, éducation de base et orientation professionnelle ; cette éducation de base de neuf ans était prévue comme une obligation pour tous les enfants à partir de 2020 ; les contenus des programmes d'études n'étaient ni modernes ni réalistes ; les évaluations disciplinaires, axées sur les contenus, ne favorisaient pas le développement des compétences des élèves.

À la suite de cet examen critique, compte tenu de l'évolution rapide du contexte socio-économique mondial et national, un nouveau programme global a été proposé, mettant en exergue le profil de sortie des élèves vietnamiens à l'issue de l'enseignement général, avec une obligation scolaire portée à neuf ans dans la Résolution 29 du Parti communiste vietnamien.

## QUELS CHANGEMENTS ?

La conception d'un programme d'études est un choix de philosophie de l'éducation, qui relève de facteurs socio-culturel, politique (idéologique), économique, historique, religieux, etc. Marsh et Willis, cités par Feyfant (2013) ont identifié sept grandes conceptions du programme d'études, basées respectivement sur :

- *l'héritage classique* des premières universités du Moyen Âge, c'est-à-dire sur les enseignements académiques (grammaire, lecture, maths, physique, etc.) ;
- *la connaissance établie*, considérant que les sujets et contenus tournent autour de disciplines ; il s'agit en fait d'une construction disciplinaire isolée et coupée des réalités ;
- *l'utilité sociale*, ce qui suppose que les programmes d'études sont fondés sur des sujets eux-mêmes déterminés en fonction de leur utilité pour la société contemporaine, afin de transmettre compétences et connaissances utiles aux élèves dans leur vie après l'école ;
- *l'apprentissage planifié*, dans lequel le programme est réduit à une planification de toutes les activités d'apprentissage dont l'école serait responsable ;
- *l'apprentissage par l'expérience*, prenant en compte les expériences vécues dans le cadre scolaire ;

- *la transformation personnelle* subie par l'enseignant au cours du processus d'enseignement/apprentissage ;
- *les expériences de la vie*, que l'individu aura acquises durant sa vie quotidienne.

En référence à cette liste de conceptions (non fermée, nous semble-t-il) qui président en quelque sorte à la construction des programmes d'études, il ne serait pas impossible d'identifier, en contexte vietnamien, le passage opéré au cours de ces dernières années, de la conception de « connaissance établie » à celle d'« utilité sociale », avec comme visée essentielle les compétences nécessaires à la vie future de l'enfant. Cette rénovation du système éducatif actuel peut être considérée comme radicale et globale, compte tenu du fait qu'elle concerne le modèle du citoyen à former.

Inscrit dans la nouvelle perspective de l'éducation, l'enseignement obligatoire au Vietnam fait partie d'un nouveau projet scolaire qui se traduit par l'élaboration d'un programme scolaire global allant de la maternelle au lycée. Ce changement radical, décidé à la suite d'une révision totale du programme scolaire de 2006, en termes de finalités éducatives, dessine le profil de sortie des élèves vietnamiens à l'issue de l'enseignement général. Il ne fait pas de doute que ce changement remettra en question d'autres composantes du processus éducatif, à savoir les approches pédagogiques « classiques », les manuels scolaires « désuets », les modalités d'évaluation « inappropriées », la formation des enseignants « traditionnelle »...

Le nouveau projet scolaire de l'enseignement général, dans sa version provisoire, prévoit un programme éducatif de douze années en deux étapes, comprenant une éducation de base (socle commun) de neuf ans (primaire et secondaire inférieur) et une orientation professionnelle de trois ans (secondaire supérieur). Les contenus d'enseignement sont répartis en huit domaines éducatifs : langue et lettres, mathématiques, morale-citoyen, éducation physique, arts, sciences sociales, sciences naturelles, technologies-informatique.

Quelques changements notables, liés à ce passage d'un programme basé sur la « connaissance établie » à un programme mettant l'accent sur « l'utilité sociale », favorisent par conséquent l'accès des enfants à l'éducation de base.

Ainsi, le programme-cadre défini au niveau national laisse une part d'environ 20 % au régional ; ce qui suppose qu'un programme d'établissement incluant la dimension locale sera à l'ordre du jour et que cette responsabilité revient tout particulièrement aux autorités éducatives de la province.

De plus, l'organisation du programme d'études suit une logique d'acquisition tenant compte à la fois de l'évolution des sciences et des particularités cognitives des élèves d'âges différents. Ainsi, la conception des contenus scolaires et de l'approche pédagogique part du plus intégratif, au niveau primaire, au plus différencié, au niveau lycée. La dénomination des matières reflète cette logique scientifique et pédagogique (voir le tableau 1 ci-contre). Dans cette perspective, une même matière prend des noms différents, selon qu'elle est enseignée au primaire, au collège ou au lycée. Cette hiérarchisation, cet enchaînement nous semblent scientifiquement pensés.

**Tableau 1 : Organisation des enseignements de base dans le nouveau programme scolaire**

		ÉDUCATION DE BASE							
Niveau	Primaire					Collège			
Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Matières enseignées et volume horaire hebdomadaire de chaque matière	Vietnamien (obligatoire)					Lettres/langue-lettres (obligatoire)			
	12 h	12 h	8 h	6 h	6 h	4 h	4 h	4 h	4 h
			Langue étrangère 1 (obligatoire)			Langue étrangère 1 (obligatoire)			
			4 h	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h
			Langue étrangère 2 (option 1)			Langue étrangère 2 (option 1)			
			Langue ethnique / Tiếng dân tộc (option 1)			Langue ethnique / Tiếng dân tộc (option 1)			
	Maths (obligatoire)					Maths (obligatoire)			
	3 h	3 h	6 h	6 h	6 h	4 h	4 h	4 h	4 h
	Éducation au mode de vie (obligatoire)					Éducation civique (obligatoire)			
	2 h	2 h	2 h	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
	Éducation physique (obligatoire) – Sport (option 3)					Gymnastique (obligatoire) – Sport (option 3)			
	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h
	Musique (option 3) – Esthétique (option 3)					Musique (option 3) – Esthétique (option 3)			
	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h
	La vie autour de nous (obligatoire)			Découverte sociale (obligatoire)		Sciences sociales (obligatoire)			
	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	3 h	3 h	3 h	3 h
				Découverte de la nature (obligatoire)		Sciences naturelles (obligatoire)			
				2 h	2 h	4 h	4 h	4 h	4 h
	Techniques (option 3) – Informatique (option 3)					Informatique (option 3)			
	1 h	1 h	1 h	2 h	2 h	1 h	1 h	1 h	1 h
Technologies (option 3)									
					1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	
Activités de pratique créative (option 3)					Activités de pratique créative (option 3)				
4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	
					Recherche scientifique (option 1)				
Auto-apprentissage guidé									
4 h	4 h	2 h	2 h	2 h					
Horaire hebdomadaire	32 h	32 h	32 h	32 h	32 h	28 h	28 h	28 h	28 h

La part des compétences de vie (*life skills*) occupe, pour la première fois dans le système éducatif, une place de choix. L'acquisition de telles compétences se trouve liée à celle des disciplines, y compris des activités dites extra-scolaires ou appelées actuellement « activités du vécu créatif », visant à développer chez les

élèves des compétences nécessaires à leur vie quotidienne. Les compétences de la vie fondamentales les plus citées sont : savoir communiquer dans la vie courante, savoir travailler en coopération ou en groupe, savoir travailler en autonomie, savoir refuser/accepter, savoir parler devant le groupe, savoir exprimer son point de vue.

L'architecture du programme est particulièrement marquée par l'alternance entre les contenus scolaires obligatoires et les options (obligatoires et facultatives). Cette « souplesse » du programme devra permettre aux élèves, d'une part, de compléter leur parcours, au-delà du commun fixé autour des savoirs fondamentaux, en fonction de leurs capacités, de leurs attentes personnelles et, d'autre part, de s'orienter vers des études supérieures ou professionnelles après le baccalauréat. Un des points principaux de la rénovation actuelle consiste d'ailleurs en une structuration en deux étapes du programme scolaire, dont la seconde concerne l'orientation professionnelle.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Les divers indices relatifs à la croissance économique, au taux d'alphabétisation, au développement socio-culturel, etc., montrent que le Vietnam est un pays en pleine mutation et cela, en grande partie, grâce à la politique de renouveau dans laquelle l'ouverture à l'extérieur, la libéralisation des forces sociales sont primordiales. On note en effet, entre autres, un rapide rapprochement international en matière d'éducation et de formation supérieure, notamment dans le domaine des sciences et technologies. Cependant, l'un des secteurs qui préoccupent les autorités éducatives du pays est sans doute l'enseignement de base obligatoire prévu pour neuf ans à partir de 2020. Dans la situation actuelle, cet enseignement ne se révèle pas profitable de la même façon à tous les élèves issus de situations géographiques et économiques différentes. Comment assurer à tous les enfants en âge scolaire une égalité des chances effective, sinon en commençant par une loi régissant l'enseignement obligatoire de neuf ans puis en assurant un financement spécifique de l'État, compte tenu de la gratuité de cet enseignement ?

## BIBLIOGRAPHIE

ASSEMBLÉE NATIONALE [Vietnam] (2014) : *Résolution relative à la rénovation du programme d'études, des manuels scolaires de l'enseignement général* – version provisoire, Hanoi.

FEYFANT A. (2013) : « Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ? » *Dossier d'actualité Veille & Analyses*, n° 85, juin, IFE-ENS Lyon. [en ligne] [<http://goo.gl/aGk9iM>]

PERRENOUD P. (1994) : « Curriculum : le formel, le réel, le caché », in *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui*, Issy-les-Moulineaux : ESF.

REY O. (2010) : « Contenus et programmes scolaires : comment lire les réformes curriculaires ? » *Dossier d'actualité de la VST*, n° 53, avril, version intégrale. [en ligne] [<https://goo.gl/s9FMdV>]